



Vu pour être annexé à la délibération n°D351-25 du 18 décembre 2025 approuvant la modification simplifiée n°6 du PLUI de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues.



Légende

Limites de zones

Zones urbaines :
UA : Zone urbaine correspondant au centre-ville de Fauquembergues
UB : Zone urbaine correspondant aux centres bourgs des villages
UC : Zone urbaine correspondant aux centres des zones rurales
UD : Zone urbaine correspondant aux extensions résidentielles
UE : Zone urbaine à vocation économique
UT : Zone urbaine à vocation touristique

Zones à urbaniser :
UAU : Zone d'urbanisation future, de court terme
UAUF : Zone d'urbanisation future, à vocation économique
UAUFN : Zone d'urbanisation future, à vocation économique
UAUFN : Zone d'urbanisation future, à vocation économique
UAUFN : Zone d'urbanisation future, à vocation économique

Zones agricoles :
A : Zone agricole
AA : Zone agricole à vocation économique
AAE : Zone agricole à vocation économique
AAE : Zone agricole à vocation économique
AAE : Zone agricole à vocation économique

Zones naturelles :
N : Zone naturelle
NA : Zone naturelle ou l'exploitation de carrières est autorisée
NA : Zone naturelle ou l'exploitation de carrières est autorisée
NA : Zone naturelle ou l'exploitation de carrières est autorisée
NA : Zone naturelle ou l'exploitation de carrières est autorisée

Secteurs à risque d'inondation, ruissellements, débordements, coulées de boues :
Secteurs concernés par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée de l'axe Supérieur
(Source de la donnée : Mission SSI de la DDTM 62)
Secteurs concernés par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée de la Lys Supérieure
(Source de la donnée : Mission SSI de la DDTM 62, Jan 2012)
Secteurs concernés par une Zone Inondable Contrainte
(Source de la donnée : Mission SSI de la DDTM 62, Jan 2012)

NOTA : Le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues est concerné par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée de l'axe Supérieur, approuvé le 7 décembre 2009 et par l'attribution du Plan de prévention des Risques Naturels de la Vallée de la Lys Supérieure pour la période 2009 pour les communes d'Audincthun, Reclercq et Viesly, le 17 août 2009 pour les communes de Carpin, Coyocques, Delle, Mamez, Rabaucques, Théroutin, le 30 octobre 2009 pour les communes de Dembroux, Mamez et Rabaucques, le 7 mars 2009 pour la commune de Reclercq.

Cavités identifiées (source : BRGM)
(Mission SSI de la DDTM 62, mise à disposition Février 2015)

NOTA : Par mesure préventive vis-à-vis du risque de cavités localisées ou non, il est recommandé de réaliser une étude géologique relative à la recherche de cavités, qui permettra de déterminer les mesures constructives qui auront à prendre en compte.

Emplacements réservés :

Numéro au PLU	Intitulé	Surface	Bénéficiaire
BASSIN DE LA VALLEE DE LA LYS			
1.1	Audincthun : Création d'un équipement public	1 240 m²	Commune d'Audincthun
1.2	Fauquembergues : Aménagement de voirie	58 m²	Commune de Fauquembergues
1.3	Fauquembergues : Création de voirie	54 m²	Commune de Fauquembergues
1.4	Fauquembergues : Création d'un parking	480 m²	Commune de Fauquembergues
1.5	Fauquembergues : Création de voirie (largeur 30 m)	580 m²	Commune de Fauquembergues
1.6	Fauquembergues : Création de voirie	1 600 m²	Commune de Fauquembergues
1.7	Fauquembergues : Mise à l'alignement de la voirie	44 m²	Commune de Fauquembergues
1.8	Fauquembergues : Création d'un équipement public	600 m²	Commune de Fauquembergues
1.9	Fauquembergues : Aménagement de voirie	32 m²	Commune de Fauquembergues
1.10	Fauquembergues : Création de voirie	480 m²	Commune de Fauquembergues
1.11	Saint-Martin d'Hardinghem : Création d'un équipement	1 300 m²	Commune de Saint-Martin d'Hardinghem
1.12	Saint-Martin d'Hardinghem : Aménagement de voirie	137 m²	Commune de Saint-Martin d'Hardinghem
1.13	Théroutin : Création d'un équipement public	400 m²	Commune de Théroutin
1.14	Théroutin : Création et extension d'équipements publics	1 500 m²	Commune de Théroutin
1.15	Théroutin : Création et extension d'équipements publics	11 810 m²	Commune de Théroutin
BASSIN DE LA VALLEE DE LA LYS			
2.1	Audincthun : Création d'une voirie de décontaminant	2 100 m²	Commune d'Audincthun
2.2	Audincthun : Création d'une voirie de décontaminant	580 m²	Commune d'Audincthun
2.3	Audincthun : Création d'une voirie de décontaminant	770 m²	Commune d'Audincthun
2.4	Audincthun : Création d'une voirie de décontaminant	460 m²	Commune d'Audincthun
2.5	Audincthun : Création d'une voirie de décontaminant	250 m²	Commune d'Audincthun
2.6	Coyocques : Création d'une voirie d'accès à la zone LAU	800 m²	Commune de Coyocques
2.7	Coyocques : Création d'une voirie d'accès	1 200 m²	Commune de Coyocques
BASSIN DE LA VALLEE DE LA LAQUETTE			
3.1	Esparguette : Création d'un parking	1 800 m²	Commune d'Esparguette
3.2	Esparguette : Réserve inondable	380 m²	Commune d'Esparguette
3.3	Esparguette : Extension de la voirie et création d'une place publique	1 780 m²	Commune d'Esparguette
3.4	Esparguette : Extension de la voirie et création d'une place publique	1 100 m²	Commune d'Esparguette
3.5	Esparguette : Aménagement de voirie et création d'une voirie de voirie	1 240 m²	Commune d'Esparguette
3.6	Esparguette : Aménagement de voirie (largeur 30 m)	1 000 m²	Commune d'Esparguette
3.7	Esparguette : Aménagement de voirie	400 m²	Commune d'Esparguette
3.8	Esparguette : Création d'un parking	3 515 m²	Commune d'Esparguette
3.9	Esparguette : Création d'un aménagement public (largeur 2 m)	720 m²	Commune d'Esparguette
3.10	Esparguette : Création d'un aménagement public (largeur 4 m)	285 m²	Commune d'Esparguette
3.11	Esparguette : Création d'un aménagement public (largeur 2 m)	450 m²	Commune d'Esparguette
3.12	Esparguette : Création d'un aménagement public (largeur 2 m)	300 m²	Commune d'Esparguette
3.13	Esparguette : Création d'un aménagement public (largeur 2 m)	200 m²	Commune d'Esparguette
3.14	Esparguette : Extension d'infrastructures routières	2 130 m²	Commune d'Esparguette
3.15	Esparguette : Aménagement de voirie (largeur 30 m)	560 m²	Commune d'Esparguette
3.16	Esparguette : Aménagement de voirie (largeur 2 m)	576 m²	Commune d'Esparguette
3.17	Esparguette : Création d'un parking	1 000 m²	Commune d'Esparguette
3.18	Esparguette : Création d'un parking	360 m²	Commune d'Esparguette
3.19	Esparguette : Création d'un parking et d'un espace public	2 150 m²	Commune d'Esparguette
3.20	Esparguette : Aménagement de voirie	140 m²	Commune d'Esparguette
3.21	Esparguette : Réserve inondable	380 m²	Commune d'Esparguette
3.22	Esparguette : Réserve inondable	380 m²	Commune d'Esparguette
3.23	Esparguette : Aménagement de voirie	360 m²	Commune d'Esparguette
3.24	Esparguette : Aménagement de voirie	250 m²	Commune d'Esparguette
3.25	Esparguette : Aménagement de voirie	350 m²	Commune d'Esparguette
BASSIN DE LA VALLEE DE LA LAQUETTE			
4.1	Reclercq : Extension de la voirie	600 m²	Commune de Reclercq
4.2	Reclercq : Extension de la voirie	1 600 m²	Commune de Reclercq
4.3	Reclercq : Extension de la voirie	1 000 m²	Commune de Reclercq
4.4	Reclercq : Extension de la voirie	200 m²	Commune de Reclercq
4.5	Reclercq : Extension de la voirie	200 m²	Commune de Reclercq
4.6	Reclercq : Extension de la voirie	200 m²	Commune de Reclercq
4.7	Reclercq : Extension de la voirie	200 m²	Commune de Reclercq
4.8	Reclercq : Extension de la voirie	200 m²	Commune de Reclercq

Fond de carte :
— Limite de commune
— Limite de bassin

Système de Projection : LAMBERT_BASE_93
Système Altimétrique : RGF_93

0 25 50 100 150 200 250 m

Secteurs protégés au titre de l'article L123-1-5 9° du Code de l'Urbanisme :

Terrains cultivés à protéger et inconstructibles

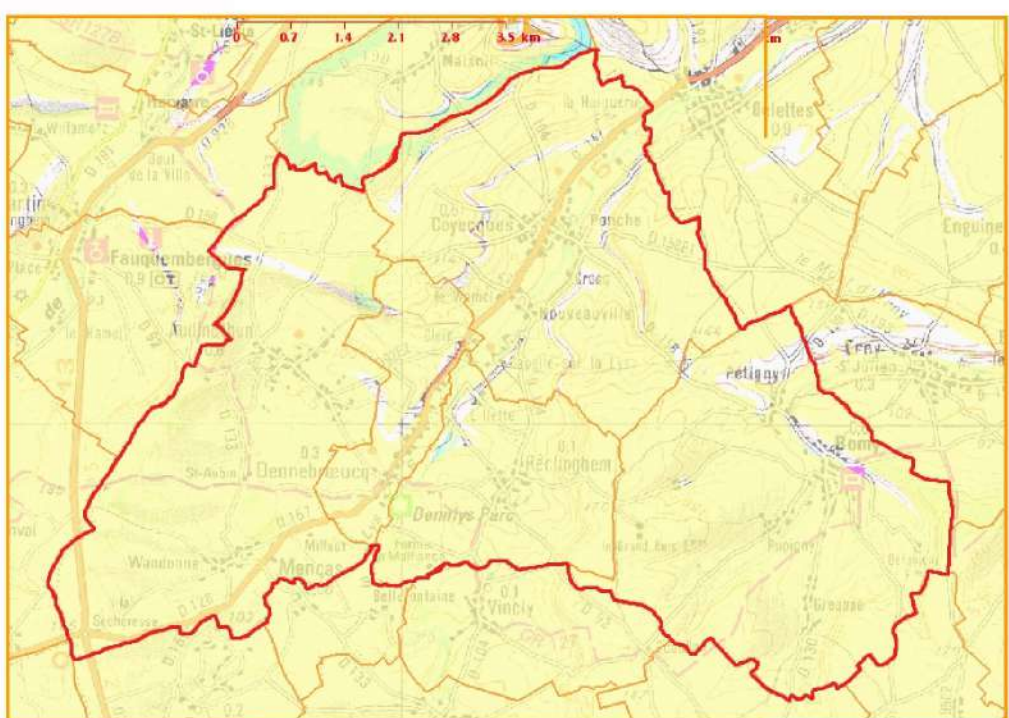
Secteurs soumis à l'article L123-1-5 16° du Code de l'Urbanisme :

Secteur dans lequel sont imposés 15% de logements aidés (logements locatifs aidés ou accession à la propriété)

Secteur dans lequel sont imposés 30% de logements aidés (logements locatifs aidés ou accession à la propriété)

NOTA : Le repérage des éléments paysagers et patrimoniaux au titre de l'article L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme fait l'objet de plans spécifiques

Le territoire est concerné par le risque nature de mouvement de terrain en temps de sécheresse. Il est recommandé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.



Argiles
Couche et légende de la carte
1. Argiles
2. Argiles
3. Argiles
4. Argiles
5. Argiles
6. Argiles
7. Argiles
8. Argiles
9. Argiles
10. Argiles
11. Argiles
12. Argiles
13. Argiles
14. Argiles
15. Argiles
16. Argiles
17. Argiles
18. Argiles
19. Argiles
20. Argiles
21. Argiles
22. Argiles
23. Argiles
24. Argiles
25. Argiles
26. Argiles
27. Argiles
28. Argiles
29. Argiles
30. Argiles
31. Argiles
32. Argiles
33. Argiles
34. Argiles
35. Argiles
36. Argiles
37. Argiles
38. Argiles
39. Argiles
40. Argiles
41. Argiles
42. Argiles
43. Argiles
44. Argiles
45. Argiles
46. Argiles
47. Argiles
48. Argiles
49. Argiles
50. Argiles
51. Argiles
52. Argiles
53. Argiles
54. Argiles
55. Argiles
56. Argiles
57. Argiles
58. Argiles
59. Argiles
60. Argiles
61. Argiles
62. Argiles
63. Argiles
64. Argiles
65. Argiles
66. Argiles
67. Argiles
68. Argiles
69. Argiles
70. Argiles
71. Argiles
72. Argiles
73. Argiles
74. Argiles
75. Argiles
76. Argiles
77. Argiles
78. Argiles
79. Argiles
80. Argiles
81. Argiles
82. Argiles
83. Argiles
84. Argiles
85. Argiles
86. Argiles
87. Argiles
88. Argiles
89. Argiles
90. Argiles
91. Argiles
92. Argiles
93. Argiles
94. Argiles
95. Argiles
96. Argiles
97. Argiles
98. Argiles
99. Argiles
100. Argiles

Commune de MENCAS

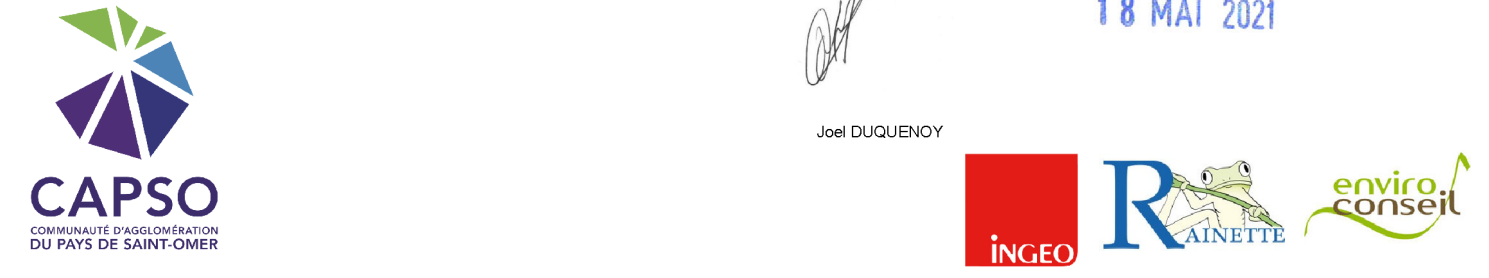
Commune de RADINGHEM

Le Président

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

18 MAI 2021

Joël DUQUENOY



 Limites de zones

Zones urbaines :

Zones à urbaniser : 1AU: Zone d'urbanisation future, de court terme
1AUe: Zone d'urbanisation future, à vocation d'activités
1AUM : Zone d'urbanisation future, à vocation d'équipements médicaux
1AUL: Zone d'urbanisation future, à vocation touristique

Zones agricoles

Zones naturelles :

- N : Zone naturelle
- Ne : Zone naturelle où l'exploitation de carrières est autorisée
- Ns : Zone naturelle à caractère sensible (ZNIEFF, zone humide)
- Nh : Habitat isolé en zone naturelle
- Nhs : Habitat isolé en zone naturelle à caractère sensible
- Ne : Zone naturelle à vocation économique
- Np : Zone naturelle à vocation d'équipements publics
- Nt : Zone naturelle à vocation touristique

 Exploitations agricoles soumises au régime sanitaire départemental (R.S.D.)

 Installation classée pour la protection de l'environnement (I.C.P.E.)

① Bâtiments en zone agricole, présentant un intérêt patrimonial ou architectural et dont le changement de destination est autorisé (article R 123-12 du Code de l'Urbanisme)

Secteurs à risque d'inondation, ruissellements, débords, coulées de boues :

	Secteurs concernés par le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la Vallée de l'Aa Supérieure (Source de la donnée : Mission SIG de la DDTM 62)
	Secteurs concernés par un aléa d'inondation attaché au bassin de la Lys supérieure (Source de la donnée : Mission SIG de la DDTM 62, juin 2012)
	Secteurs concernés par une Zone Inondée Constatée (Source de la donnée : Mission SIG de la DDTM 62, juin 2012)

NOTA : Le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues est concerné par le Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de l'Aa supérieure, approuvé le 7 décembre 2009 et par l'Aléa inondation du Plan de prévention des Risques Naturels de la Vallée de la Lys Supérieure prescrit le 7 février 2003 pour les communes d'Audincthun, Reclinghem et Vincly ; le 17 août 2000 pour les communes de Clarques, Coyecques, Delettes, Mametz, Rebecques, Théroutanne; le 30 octobre 2001 pour les communes de Dennebroeucq, Mencas et Radinghem; le 2 mars 2001 pour la commune de Roquetoire.

Cavités identifiées (source : BRGM)

(Mission SIG de la DDTM 62, mise à disposition Février 2013)

 C&V

NOTA : Par mesure préventive vis-à-vis du risque de cavités localisées ou non, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités, qui permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

Emplacements réservés :

Tableau des surfaces :

N°	N° du PLU	Intitulé	Surface	Bénéficiaire
		BASSIN DE LA VALLEE DE L'AA		
11	Annex	Création d'un équipement public	1 246 m ²	Commune d'Arras
12	Fauquembergues	Elargissement de voirie	51 m ²	Commune de Fauquembergues
13	Fauquembergues	Création de voirie	54 m ²	Commune de Fauquembergues
14	Fauquembergues	Création d'un parking	430 m ²	Commune de Fauquembergues
15	Fauquembergues	Création de voirie large 10 m	506 m ²	Commune de Fauquembergues
16	Fauquembergues	Création d'un parking	414 m ²	Commune de Fauquembergues
17	Fauquembergues	Mise à l'alignement de la voirie	44 m ²	Commune de Fauquembergues
18	Fauquembergues	Création d'un équipement sportif	65 m ²	Commune de Fauquembergues
19	Fauquembergues	Elargissement de voirie	32 m ²	Commune de Fauquembergues
20	Fauquembergues	Elargissement de voirie	669 m ²	Commune de Fauquembergues
21	Saint Martin d'Herdouphen	Création d'un équipement	1 200 m ²	Commune de St Martin d'Herdouphen
132	Saint Martin d'Herdouphen	Redressement de voirie	1 517 m ²	Général Conseil G.P. de Calais
22	Thémébroune	Création d'un équipement public	414 m ²	Commune de Thémébroune
14	Thémébroune	Extension de cimetièr et stationnement	1 500 m ²	Commune de Thémébroune
145	Thémébroune	Création d'équipements sportifs	11 310 m ²	Commune de Thémébroune
		BASSIN DE LA VALLEE DE LA VIRE		
11	Auduthien	Création d'une voirie de dessèchement	1 200 m ²	Commune d'Auduthien
22	Auduthien	Création d'une voirie de dessèchement	580 m ²	Commune d'Auduthien
23	Auduthien	Création d'une voirie de dessèchement	770 m ²	Commune d'Auduthien
24	Auduthien	Création d'une voirie de dessèchement	450 m ²	Commune d'Auduthien
25	Auduthien	Création d'un parking	250 m ²	Commune d'Auduthien
26	Auduthien	Création d'un équipement sportif et scolaire	250 m ²	Commune d'Auduthien
27	Cycoyeres	Création d'une voirie d'accès à la zone IAU	830 m ²	Commune de Cycoyeres
28	Cycoyeres	Création d'une voirie d'accès	1 265 m ²	Commune de Cycoyeres
		BASSIN DE LA VALLEE DE LA LAQUETTE		
31	Enguignette	Création d'un parking	1 965 m ²	Commune d'Enguignette
32	Enguignette	Recherche incendie	330 m ²	Commune d'Enguignette
33	Enguignette	Création de la Mairie et création d'un place publique	1 180 m ²	Commune d'Enguignette
34	Enguign-Mines	Création d'un cheminement piétonnier (largeur 2m)	1 720 m ²	Commune d'Enguign-Mines
35	Enguign-Mines	Aménagement de voirie et création d'une aire de sociologie	1 240 m ²	Commune d'Enguign-Mines
36	Enguign-Mines	Aménagement de voirie (large 6m)	1 050 m ²	Commune d'Enguign-Mines
37	Enguign-Mines	Aménagement d'un virage	404 m ²	Commune d'Enguign-Mines
38	Enguign-Mines	Création d'un équipement d'extincteur	1 513 m ²	Commune d'Enguign-Mines
	Enguign-Mines :			
39	Enguign-Mines	Création d'un cheminement piétonnier (largeur 2 m)	730 m ²	Commune d'Enguign-Mines
40	Enguign-Mines	Création d'une accessibilité piétonnier (largeur 4 m)	285 m ²	Commune d'Enguign-Mines
41	Enguign-Mines	Création d'un cheminement piétonnier (largeur 2 m)	450 m ²	Commune d'Enguign-Mines
42	Enguign-Mines	Création d'une voirie d'accès (largeur 6 m)	300 m ²	Commune d'Enguign-Mines
	Enguign-Mines :			
43	Enguign-Mines	Création d'un cheminement piétonnier (largeur 2 m)	206 m ²	Commune d'Enguign-Mines
44	Enguign-Mines	Extension bâtiments scolaires	2 510 m ²	Commune d'Enguign-Mines
45	Enguign-Mines	Elargissement de la voirie (mise à 6 m)	560 m ²	Commune d'Enguign-Mines
	Enguign-Mines :			
46	Enguign-Mines	Création d'un cheminement piétonnier (largeur 2 m)	576 m ²	Commune d'Enguign-Mines
47	Enguign-Mines	Création d'un parking	680 m ²	Commune d'Enguign-Mines
48	Enguign-Mines	Recherche incendie	360 m ²	Commune d'Enguign-Mines
	Enguign-Saint-Julien :			
49	Enguign-Saint-Julien	Création d'un parking et d'un espace public	2 150 m ²	Commune d'Enguign-Saint-Julien
50	Enguign-Saint-Julien	Elargissement de voirie	244 m ²	Commune d'Enguign-Saint-Julien
51	Enguign-Saint-Julien	Recherche incendie	300 m ²	Commune d'Enguign-Saint-Julien
52	Enguign-Saint-Julien	Recherche incendie	330 m ²	Commune d'Enguign-Saint-Julien
53	Enguign-Saint-Julien	Elargissement de voirie	242 m ²	Commune d'Enguign-Saint-Julien
54	Enguign-Saint-Julien	Recherche incendie	330 m ²	Commune d'Enguign-Saint-Julien
55	Enguign-Saint-Julien	Création d'une voirie d'accès à la zone A	250 m ²	Commune d'Enguign-Saint-Julien
56	Enguign-Saint-Julien	Elargissement de voirie	350 m ²	Commune d'Enguign-Saint-Julien
		BASSIN DE LA VALLEE DU BURCON		
41	Beaumonts-le-Aire	Extension de cimetièrre	650 m ²	Commune de Beaumonts-le-Aire
42	Beaumonts-le-Aire	Consolidation d'une salle des fêtes	860 m ²	Commune de Beaumonts-le-Aire
43	Fébin-Pallart	Création d'un parking	1 900 m ²	Commune de Fébin-Pallart
44	Fébin-Pallart	Création d'un parking	1 590 m ²	Commune de Fébin-Pallart
45	Fébin	Elargissement de voirie (2m)	207 m ²	Commune de Fébin
46	Fébin	Extension de cimetièrre	430 m ²	Commune de Fébin
47	Fébin	Mise en sécurité de voirie	138 m ²	Commune de Fébin
48	Laires	Création d'une voirie d'accès à la zone A	430 m ²	Commune de Laires

Fond de carte :

— Limite de commune

Système de Projection : LAMBERT_BASE_93

Système Altimétrique : RGF_93

Commune de
OUVE-WIRQUINCommune de
CLETYCommune de
DOHEMCommune de
DOHEM

Secteurs protégés au titre de l'article L123-1-5 9° du Code de l'Urbanisme :

 Terrains cultivés à protéger et inconstructibles

Secteurs soumis à l'article L123-1-5 16° du Code de l'Urbanisme :

 Secteur dans lequel sont imposés 15% de logements aidés (logements locatifs aidés ou accession à la propriété).

☐ ☐ ☐ ☐ Secteur dans lequel sont imposés 30% de logements aidés (logements locatifs aidés ou accession à la propriété)

NOTA : Le repérage des éléments paysagers et patrimoniaux au titre de l'article L 123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme fait l'objet de plans spécifiques

NOTA : Par mesure préventive vis-à-vis du risque de cavités localisées ou non, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités, qui permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

NOTA : Le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues est concerné par le Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de l'Aa supérieure, approuvé le 7 décembre 2009 et par l'ala Inondation du Plan de prévention des Risques Naturels de la Vallée de la Ly Supérieure prescrit le 7 février 2009 pour les communes d'Audinchtun, Rœlinghem et Vincly ; le 17 août 2000 pour les communes de Clarques, Coyecques, Delettes, Mamebet, Rebecques, Thérourneau ; le 30 octobre 2001 pour les communes de Dennebroeucq, Mencas et Radinghem ; le 2 mars 2001 pour la commune de Roquetteir.

[illegible]

Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Modification simplifiée n° 4 du 17/12/2020

PLANS DE ZONAGE

Commune de BEAUMETZ LES AIRE

Bassin de la vallée du Surgeon

Echelle : 1/5.000

Vu pour être annexé à la délibération n° D379-20 du 17 décembre 2020 approuvant la modification simplifiée du PLUI de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues sur la commune de BEAUMETZ-LES-AIRE

Le Président

JOH DUCHEUX

- Légende :**
- Limites de zones
- Zones urbaines :**
- UA : Zone urbaine correspondant au centre-ville de Fauquembergues
 - UB : Zone urbaine correspondant aux centres-bourgs des villages
 - UC : Zone urbaine correspondant aux centres des hameaux structurés
 - UD : Zone urbaine correspondant aux extensions résidentielles
 - UE : Zone urbaine à vocation économique
 - UT : Zone urbaine à vocation touristique
- Zones à urbaniser :**
- 1AU : Zone d'urbanisation future, de court terme
 - 1AUS : Zone d'urbanisation future, à vocation d'activités
 - 1AUM : Zone d'urbanisation future, à vocation d'équipements médicaux
 - 1AUI : Zone d'urbanisation future, à vocation touristique
 - 2AU : Zone d'urbanisation future, de long terme
- Zones agricoles :**
- A : Zone agricole
 - Ae : Zone agricole à vocation économique
 - Ah : Habitat isolé en zone agricole
 - Ap : Zone agricole à vocation d'équipements publics
 - At : Zone agricole à vocation touristique
- Zones naturelles :**
- N : Zone naturelle
 - Nr : Zone naturelle où l'exploitation de carrières est autorisée
 - Ns : Zone naturelle à caractère sensible (ZNEFF, zone humide)
 - Nh : Habitat isolé en zone naturelle
 - Nhs : Habitat isolé en zone naturelle à caractère sensible
 - Ne : Zone naturelle à vocation économique
 - Np : Zone naturelle à vocation d'équipements publics
 - Nt : Zone naturelle à vocation touristique

- Exploitation agricole soumise au régime sanitaire départemental (R.S.D.)
- Installation classée pour la protection de l'environnement (I.C.P.E.)

- Bâtiments en zone agricole, présentant un intérêt patrimonial ou architectural et dont le changement de destination est autorisé (article R.123-12 du Code de l'Urbanisme)

- Secteurs à risque d'inondation, ruissellements, débords, coulées de boues :**
- Secteurs concernés par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée de l'Aa Supérieure (Source de la donnée : Mission SIG de la DDTM 62)
 - Secteurs concernés par un aléa d'inondation attaché au bassin de la Lys Supérieure (Source de la donnée : Mission SIG de la DDTM 62, juin 2012)
 - Secteurs concernés par une Zone Inondable Constatée (Source de la donnée : Mission SIG de la DDTM 62, juin 2012)

NOTA : Le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues est concerné par le Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de l'Aa Supérieure, approuvé le 7 décembre 2009 et par l'aléa inondation du Plan de prévention des Risques Naturels de la Vallée de la Lys Supérieure prescrit le 7 février 2003 pour les communes d'Audrehun, Redinghem et Vincly le 17 août 2000 pour les communes de Clarques, Coyecques, Deliettes, Mameiz, Rabecques, Thiérouanne le 30 octobre 2001 pour les communes de Diernebrouck, Mercas et Redinghem le 2 mars 2001 pour la commune de Raquette.

Cavités identifiées (source : BRGM)
(Mission SIG de la DDTM 62, mise à disposition Février 2013)

NOTA : Par mesure préventive vis-à-vis du risque de cavités localisées ou non, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités, qui permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

Secteurs protégés au titre de l'article L123-1-5° 9° du Code de l'Urbanisme :

Terrains cultivés à protéger et inconstructibles

Secteurs soumis à l'article L123-1-6 16° du Code de l'Urbanisme :

- Secteur dans lequel sont imposés 15% de logements aidés (logements locatifs aidés ou accession à la propriété)
- Secteur dans lequel sont imposés 30% de logements aidés (logements locatifs aidés ou accession à la propriété)

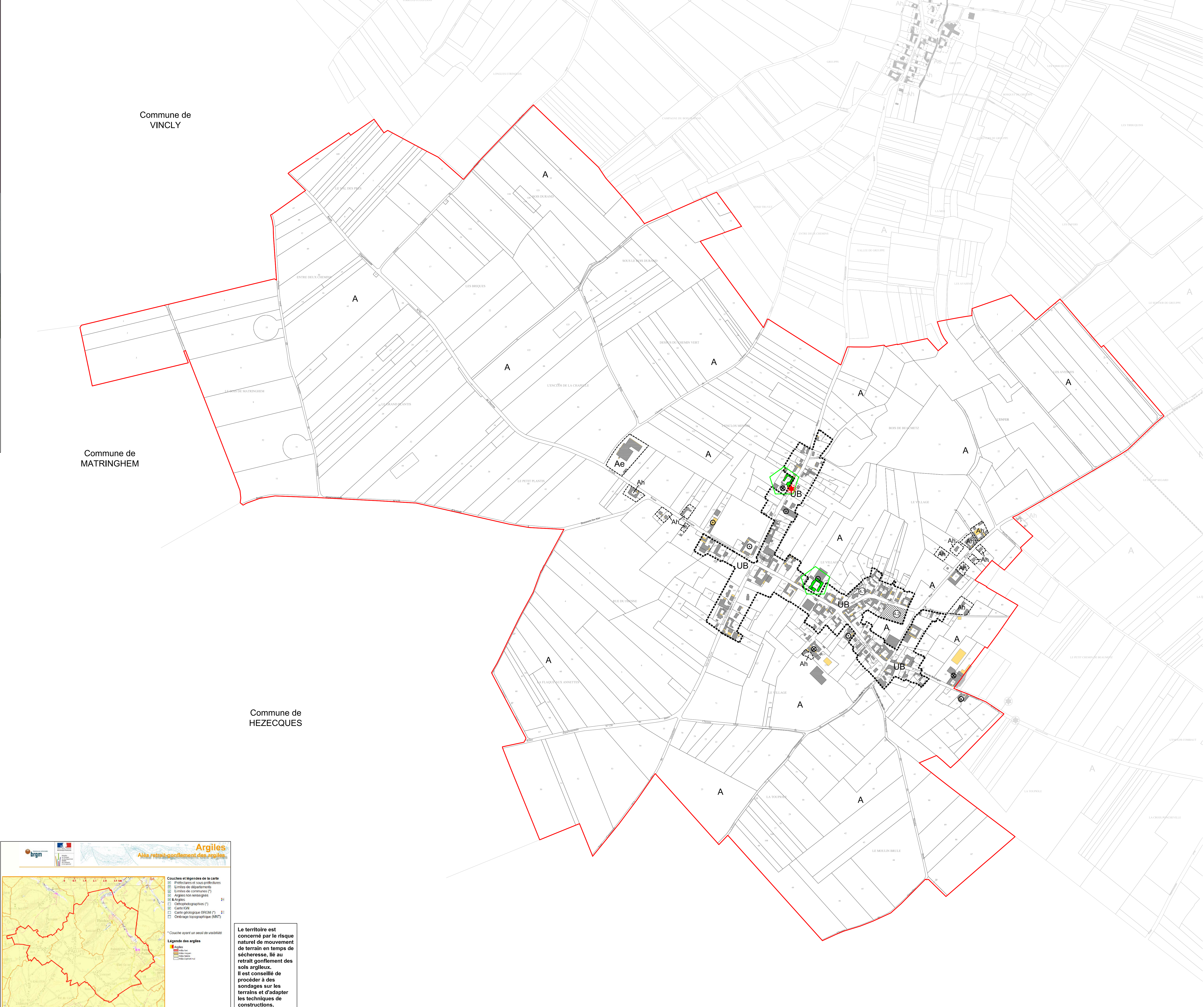
NOTA : Le repérage des éléments paysagers et patrimoniaux au titre de l'article L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme fait l'objet de plans spécifiques

Fond de carte :

- Limite de commune
- Limite de bassin

0 m 50 100 150 200 250 m

Système de Projection : LAMBERT_BASE_93
Système Altimétrique : RGF_93



Emplacements réservés :		
Nom de l'UE	Surface	Bénéficiaire
BASSIN DE LA VALLEE DE L'AA		
1.1	Availly : Création d'un équipement public	Commune d'Availly
1.2	Fauquembergues : Elargissement de voirie	Commune de Fauquembergues
1.3	Fauquembergues : Création d'un parking	Commune de Fauquembergues
1.4	Fauquembergues : Création d'un parking	Commune de Fauquembergues
1.5	Fauquembergues : Création d'une voirie (Boulevard)	Commune de Fauquembergues
1.6	Fauquembergues : Liaison douce	Commune de Fauquembergues
1.7	Fauquembergues : Mise à l'alignement de la voirie	Commune de Fauquembergues
1.8	Fauquembergues : Création d'un équipement sportif	Commune de Fauquembergues
1.9	Fauquembergues : Elargissement de voirie	Commune de Fauquembergues
1.10	Fauquembergues : Extension de dwellings	Commune de Fauquembergues
1.11	Saint Martin d'Ardenne : Création d'un équipement	Commune de Saint Martin d'Ardenne
1.12	Saint Martin d'Ardenne : Renforcement de voirie	Commune de Saint Martin d'Ardenne
1.13	Thiérouanne : Création d'équipement public	Commune de Thiérouanne
1.14	Thiérouanne : Extension du réseau et stationnement	Commune de Thiérouanne
1.15	Thiérouanne : Création d'équipements sportifs	Commune de Thiérouanne
BASSIN DE LA VALLEE DE LA LYS		
2.1	Audrehun : Création d'une voirie de desserrement	Commune d'Audrehun
2.2	Audrehun : Création d'une voirie de desserrement	Commune d'Audrehun
2.3	Audrehun : Création d'une voirie de desserrement	Commune d'Audrehun
2.4	Audrehun : Création d'une voirie de desserrement	Commune d'Audrehun
2.5	Audrehun : Création d'une voirie de desserrement	Commune d'Audrehun
2.6	Audrehun : Création d'un équipement sportif et social	Commune d'Audrehun
2.7	Coyecques : Création d'une voirie d'accès à la zone 1AU	Commune de Coyecques
2.8	Coyecques : Création d'une voirie d'accès	Commune de Coyecques
BASSIN DE LA VALLEE DE LA SARTHE		
3.1	Enguigne : Création d'un parking	Commune d'Enguigne
3.2	Enguigne : Réserve incendie	Commune d'Enguigne
3.3	Enguigne : Extension de la voirie et création d'une place publique	Commune d'Enguigne
3.4	Enguigne-Mines : Création d'un cheminement piétonnier (Boulevard)	Commune d'Enguigne-Mines
3.5	Enguigne-Mines : Aménagement de voirie et création d'une place publique	Commune d'Enguigne-Mines
3.6	Enguigne-Mines : Aménagement de voirie (Boulevard)	Commune d'Enguigne-Mines
3.7	Enguigne-Mines : Aménagement du réseau	Commune d'Enguigne-Mines
3.8	Enguigne-Mines : Création d'un chemin	Commune d'Enguigne-Mines
3.9	Enguigne-Mines : Création d'un cheminement piétonnier (Boulevard)	Commune d'Enguigne-Mines
3.10	Enguigne-Mines : Création d'une voirie d'accès (Boulevard)	Commune d'Enguigne-Mines
3.11	Enguigne-Mines : Création d'un cheminement piétonnier (Boulevard)	Commune d'Enguigne-Mines
3.12	Enguigne-Mines : Création d'une voirie d'accès (Boulevard)	Commune d'Enguigne-Mines
3.13	Enguigne-Mines : Création d'un cheminement piétonnier (Boulevard)	Commune d'Enguigne-Mines
3.14	Enguigne-Mines : Extension bâties scolaires	Commune d'Enguigne-Mines
3.15	Enguigne-Mines : Elargissement de voirie (Boulevard)	Commune d'Enguigne-Mines
3.16	Enguigne-Mines : Création d'un cheminement piétonnier (Boulevard)	Commune d'Enguigne-Mines
3.17	Enguigne-Mines : Création d'un parking	Commune d'Enguigne-Mines
3.18	Enguigne-Mines : Réserve incendie	Commune d'Enguigne-Mines
3.19	Enguigne-Mines : Création d'un parking et d'un espace public	Commune d'Enguigne-Mines
3.20	Enguigne-Mines : Elargissement de voirie	Commune d'Enguigne-Mines
3.21	Enguigne-Mines : Réserve incendie	Commune d'Enguigne-Mines
3.22	Enguigne-Mines : Réserve incendie	Commune d'Enguigne-Mines
3.23	Enguigne-Mines : Elargissement de voirie	Commune d'Enguigne-Mines
3.24	Enguigne-Mines : Création d'une voirie d'accès à la zone A	Commune d'Enguigne-Mines
3.25	Enguigne-Mines : Elargissement de voirie	Commune d'Enguigne-Mines
BASSIN DE LA VALLEE DU BORDOIS		
4.1	Bourmesnil : Extension du réseau	Commune de Bourmesnil
4.2	Bourmesnil : Construction d'une voirie des rues	Commune de Bourmesnil
4.3	Falvaux-Paillet : Extension de voirie	Commune de Falvaux-Paillet
4.4	Falvaux-Paillet : Création d'un parking	Commune de Falvaux-Paillet
4.5	Falvaux : Elargissement de voirie (Boulevard)	Commune de Falvaux
4.6	Falvaux : Extension du réseau	Commune de Falvaux
4.7	Falvaux : Mise en sécurité du réseau	Commune de Falvaux
4.8	Labe : Création d'une voirie d'accès à la zone A	Commune de Labe

Argiles

Aléa retrait-gonflement des argiles

Couche et légende de la carte

- Pédicellaires et sous-pédicellaires
- Limites de communes (*)
- Argiles non rechargées
- Argiles rechargées (*)
- Carte IGN
- Carte géologique BRGM (*)
- Carte topographique (MNT)

Légende des argiles

- Argiles
- Argiles rechargées
- Argiles non rechargées

* Carte ayant un statut de visé

Le territoire est concerné par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse, lié au retrait gonflement des sols argileux. Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Révision allégée n°2 du 14 Avril 2021

PLANS DE ZONAGE

Commune de DENNEBROEUCQ

Bassin de la vallée de la Lys

Echelle : 1/5.000



Vu pour être annexé à la délibération n°D091-21 du 14 avril 2021 approuvant la révision allégée du PLUI de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues.



Légende

Limites de zones

Zones urbaines :

UA : Zone urbaine correspondant au centre-ville de Fauquembergues
UB : Zone urbaine correspondant aux centres-bourgs des villages
UC : Zone urbaine correspondant aux centres des hameaux structurés
UD : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
UE : Zone urbaine à vocation économique
UT : Zone urbaine à vocation touristique

Zones à urbaniser :

1AU : Zone d'urbanisation future, de court terme
1AUF : Zone d'urbanisation future, à vocation d'activités
1AUL : Zone d'urbanisation future, à vocation d'équipements médicaux
1AUT : Zone d'urbanisation future, à vocation touristique
ZAU : Zone d'urbanisation future, de long terme

Zones agricoles

A : Zone agricole
Ae : Zone agricole à vocation économique
Ah : Habitat isolé en zone agricole
Ap : Zone agricole à vocation d'équipements publics
At : Zone agricole à vocation touristique

Zones naturelles :

N : Zone naturelle
Ns : Zone naturelle où l'exploitation de carrières est autorisée
Nc : Zone naturelle à caractère sensible (ZNIEFF, zone humide)
Nh : Habitat isolé en zone naturelle
Nhs : Habitat isolé en zone naturelle à caractère sensible
Ne : Zone naturelle à vocation économique
Np : Zone naturelle à vocation d'équipements publics
Nt : Zone naturelle à vocation touristique



Exploitation agricole soumise au régime sanitaire départemental (R.S.D.)



Installation classée pour la protection de l'environnement (I.C.P.E.)



Bâtiments en zone agricole, présentant un intérêt patrimonial ou architectural et dont le changement de destination est autorisé (article R 123-12 du Code de l'Urbanisme)

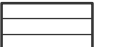
Secteurs à risque d'inondation, ruissellements, débords, coulées de boues :



Secteurs concernés par le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la Vallée de l'Aa Supérieure (Source de la donnée : Mission SIG de la DDTM 62)



Secteurs concernés par un aléa d'inondation attaché au bassin de la Lys supérieure (Source de la donnée : Mission SIG de la DDTM 62, juin 2012)



Secteurs concernés par une Zone Inondée Constatée (Source de la donnée : Mission SIG de la DDTM 62, juin 2012)

NOTA : Le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues est concerné par le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la Vallée de l'Aa supérieure, approuvé le 7 décembre 2009 et par l'Aléa inondation du Plan de Prévention des Risques Naturels de la Vallée de la Lys Supérieure prescrit le 7 février 2003 pour les communes d'Audincthun, Ringheim et Vincly ; le 17 août 2000 pour les communes de Clarys, Coyecques, Delettes, Harmetz, Rebecques, Thierouanne ; le 30 octobre 2001 pour les communes de Dennebroeucq, Mencas et Radighem ; le 2 mars 2001 pour la commune de Roquefort.

Cavités identifiées (source : BRGM)

(Mission SIG de la DDTM 62, mise à disposition Février 2013)



Cavité

NOTA : Par mesure préventive vis-à-vis du risque de cavités localisées ou non, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités, qui permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

Emplacements réservés :



Tableau des surfaces :

Numéro au PLU	Intitulé	Surface	Bénéficiaire
BASSIN DE LA VALLEE DE L'AA			
1.1	Avesnes : Création d'un équipement public	1 240 m ²	Commune d'Avesnes
1.2	Fauquembergues : Elargissement de voirie	92 m ²	Commune de Fauquembergues
1.3	Fauquembergues : Création de voirie	54 m ²	Commune de Fauquembergues
1.4	Fauquembergues : Création d'un parking	430 m ²	Commune de Fauquembergues
1.5	Fauquembergues : Création de voirie largeur 10 m	506 m ²	Commune de Fauquembergues
1.6	Fauquembergues : Liaison deux	3 430 m ²	Commune de Fauquembergues
1.7	Fauquembergues : Mise à l'alignement de la voirie	44 m ²	Commune de Fauquembergues
1.8	Fauquembergues : Création d'un équipement sportif	650 m ²	Commune de Fauquembergues
1.9	Fauquembergues : Elargissement de voirie	32 m ²	Commune de Fauquembergues
1.10	Fauquembergues : Création de cimetières	400 m ²	Commune de Fauquembergues
1.11	Saint Martin d'Hadinghem : Création d'un équipement	2 200 m ²	Commune de Saint Martin d'Hadinghem
1.12	Saint Martin d'Hadinghem : Redressement de voirie	157 m ²	Conseil Général Pas-de-Calais
1.13	Thierouanne : Création d'équipement public	430 m ²	Commune de Thierouanne
1.14	Thierouanne : Extension du cimetière et stationnement	1 500 m ²	Commune de Thierouanne
1.15	Thierouanne : Création d'équipements sportifs	13 310 m ²	Commune de Thierouanne
BASSIN DE LA VALLEE DE LA LYS			
2.1	Audincthun : Création d'une voirie de désenclavement	2 500 m ²	Commune d'Audincthun
2.2	Audincthun : Création d'une voirie de désenclavement	500 m ²	Commune d'Audincthun
2.3	Audincthun : Création d'une voirie de désenclavement	770 m ²	Commune d'Audincthun
2.4	Audincthun : Création d'une voirie de désenclavement	450 m ²	Commune d'Audincthun
2.5	Audincthun : Création d'une sente piétonne	250 m ²	Commune d'Audincthun
2.6	Audincthun : Création d'un équipement sportif et scolaire	250 m ²	Commune d'Audincthun
2.7	Coyecques : Création d'une voirie d'accès à la zone 1AU	830 m ²	Commune de Coyecques
2.8	Coyecques : Création d'une voirie d'accès	1 285 m ²	Commune de Coyecques
BASSIN DE LA VALLEE DE LA LAQUETTE			
3.1	Enquignette : Création d'un parking	1 985 m ²	Commune d'Enquignette
3.2	Enquignette : Réserve incendie	330 m ²	Commune d'Enquignette
3.3	Enquignette : Extension de la Mairie et création d'une place publique	1 780 m ²	Commune d'Enquignette
3.4	Enquin-les-Mines : Création d'un chemin piétonnier (largeur 2m)	1 120 m ²	Commune d'Enquin-les-Mines
3.5	Enquin-les-Mines : Aménagement de voirie et création d'une aire de covoiturage	1 240 m ²	Commune d'Enquin-les-Mines
3.6	Enquin-les-Mines : Aménagement de voirie (largeur 6m)	1 050 m ²	Commune d'Enquin-les-Mines
3.7	Enquin-les-Mines : Aménagement du village	404 m ²	Commune d'Enquin-les-Mines
3.8	Enquin-les-Mines : Création d'un cimetière	3 515 m ²	Commune d'Enquin-les-Mines
3.9	Enquin-les-Mines : Création d'un chemin piétonnier (largeur 2 m)	730 m ²	Commune d'Enquin-les-Mines
3.10	Enquin-les-Mines : Création d'une accessibilité piétonnière (largeur 4 m)	285 m ²	Commune d'Enquin-les-Mines
3.11	Enquin-les-Mines : Création d'un chemin piétonnier (largeur 2 m)	450 m ²	Commune d'Enquin-les-Mines
3.12	Enquin-les-Mines : Création d'une voirie d'accès (largeur 6 m)	300 m ²	Commune d'Enquin-les-Mines
3.13	Enquin-les-Mines : Création d'un chemin piétonnier (largeur 2 m)	206 m ²	Commune d'Enquin-les-Mines
3.14	Enquin-les-Mines : Extension bâtiments scolaires	2 130 m ²	Commune d'Enquin-les-Mines
3.15	Enquin-les-Mines : Elargissement de voirie (largeur 6 m)	560 m ²	Commune d'Enquin-les-Mines
3.16	Enquin-les-Mines : Création d'un chemin piétonnier (largeur 2 m)	576 m ²	Commune d'Enquin-les-Mines
3.17	Enquin-les-Mines : Création d'un parking	630 m ²	Commune d'Enquin-les-Mines
3.18	Ermy-Saint-Julien : Réserve incendie	360 m ²	Commune d'Ermy-Saint-Julien
3.19	Ermy-Saint-Julien : Création d'un parking et d'un espace public	2 150 m ²	Commune d'Ermy-Saint-Julien
3.20	Ermy-Saint-Julien : Elargissement de voirie	244 m ²	Commune d'Ermy-Saint-Julien
3.21	Ermy-Saint-Julien : Réserve incendie	300 m ²	Commune d'Ermy-Saint-Julien
3.22	Ermy-Saint-Julien : Réserve incendie	300 m ²	Commune d'Ermy-Saint-Julien
3.23	Ermy-Saint-Julien : Elargissement de voirie	242 m ²	Commune d'Ermy-Saint-Julien
3.24	Ermy-Saint-Julien : Création d'une voirie d'accès à la zone A	250 m ²	Commune d'Ermy-Saint-Julien
3.25	Ermy-Saint-Julien : Elargissement de voirie	350 m ²	Commune d'Ermy-Saint-Julien
BASSIN DE LA VALLEE DU SURGON			
4.1	Beaumont-les-Aire : Extension du cimetière	650 m ²	Commune de Beaumont-les-Aire
4.2	Beaumont-les-Aire : Constitution d'une salle des fêtes	3 600 m ²	Commune de Beaumont-les-Aire
4.3	Febvin-Palfart : Extension de l'école	3 300 m ²	Commune de Febvin-Palfart
4.4	Febvin-Palfart : Création d'un parking	1 500 m ²	Commune de Febvin-Palfart
4.5	Fléchin : Elargissement de voirie (2m)	207 m ²	Commune de Fléchin
4.6	Fléchin : Extension du cimetière	630 m ²	Commune de Fléchin
4.7	Fléchin : Mise en sécurité du village	130 m ²	Commune de Fléchin
4.8	Laires : Création d'une voirie d'accès à la zone A	430 m ²	Commune de Laires

Fond de carte :



Limite de commune



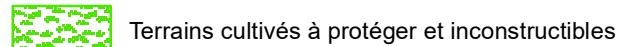
Limite de bassin

Système de Projection : LAMBERT_BASE_93

Système Altimétrique : RGF_93

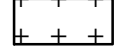
0 25 50 100 150 200 250 m

Secteurs protégés au titre de l'article L123-1-5 9° du Code de l'Urbanisme :



Terrains cultivés à protéger de constructions

Secteurs soumis à l'article L123-1-5 16° du Code de l'Urbanisme :

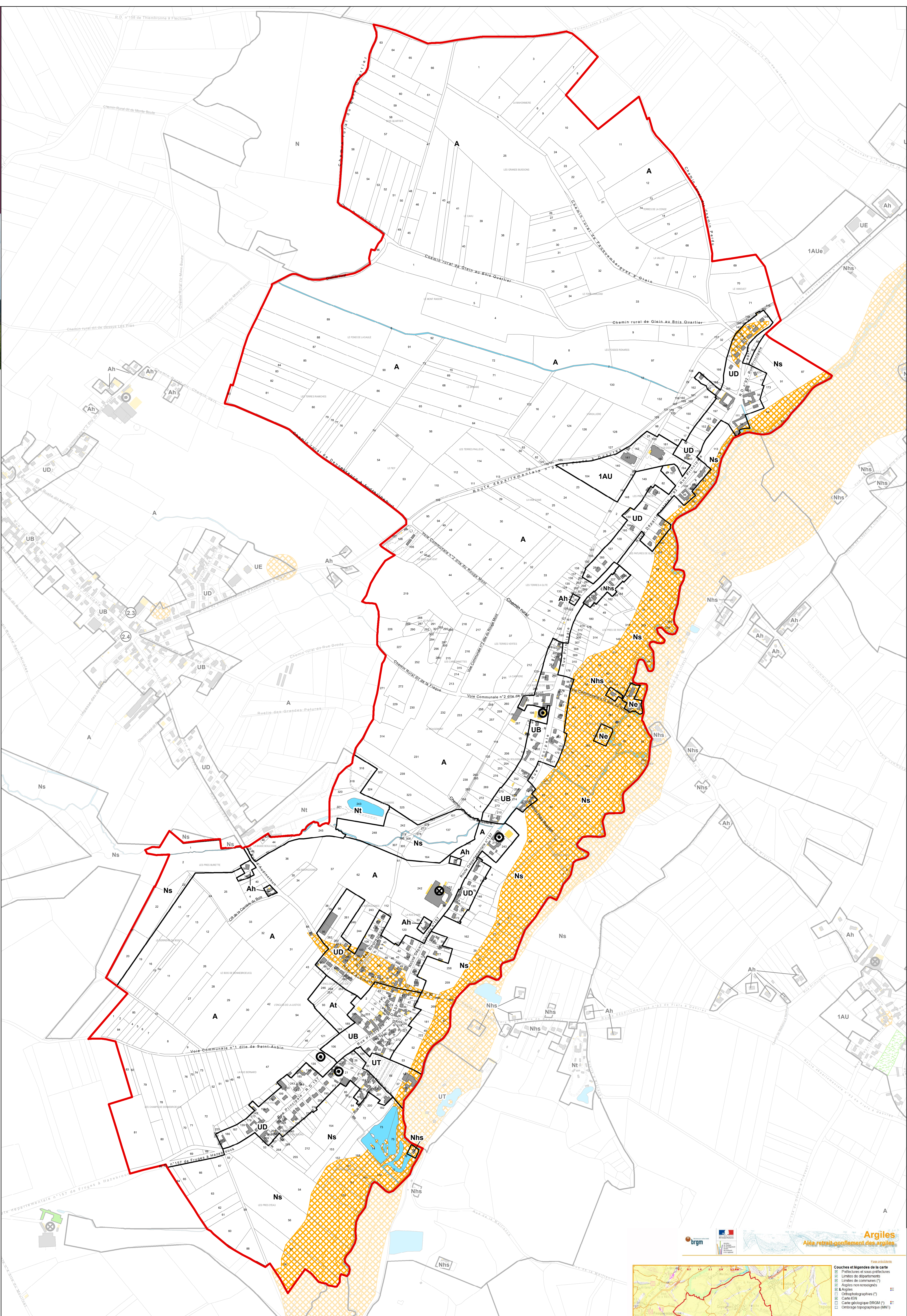


Secteur dans lequel sont imposés 15% de logements aidés (logements locatifs aidés ou accession à la propriété)

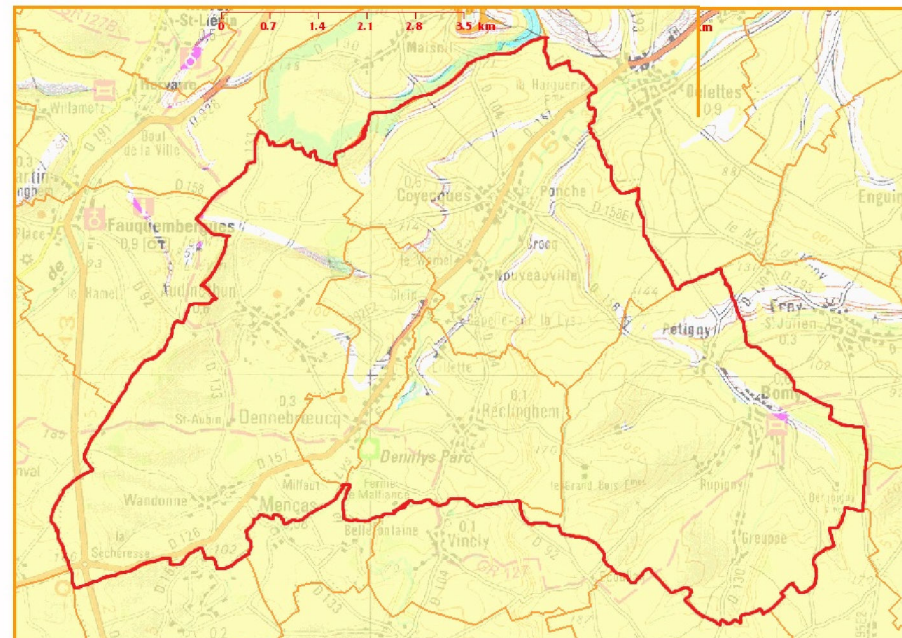


Secteur dans lequel sont imposés 30% de logements aidés (logements locatifs aidés ou accession à la propriété)

NOTA : Le repérage des éléments paysagers et patrimoniaux au titre de l'article L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme fait l'objet de plans spécifiques



Le territoire est concerné par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse, lié au retrait gonflement des sols argileux. Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.



Argiles
Aléa retrait-gonflement des argiles

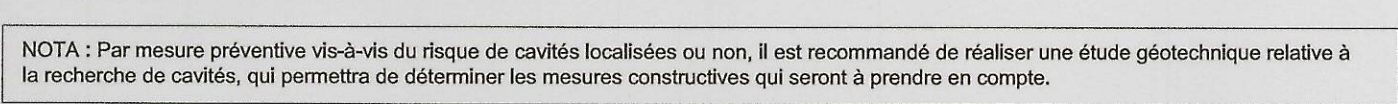
Couches et légendes de la carte

- Protection et zones sensibles
- Limites de départements
- Limites de communes (1°)
- Argiles non reconstituées
- Argiles
- Orthophotographies (1°)
- Carte IGN
- Carte géologique BRGM (1°)
- Cartographie topographique (BRM)

* Couches ayant un seuil de visibilité

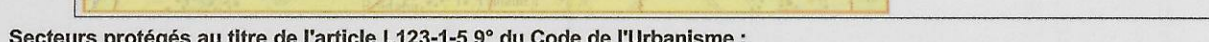
Légende des argiles

- Argiles
- Sols argileux
- Sols non argileux
- Sols à risque nul



Fond de carte :
 — Limite de commune
 — Limite de bassin

Système de Projection : LAMBERT_BASE_93
 Système Altimétrique : RGF_93



NOTA : Le repérage des éléments paysagers et patrimoniaux au titre de l'article L123-1-6 7° du Code de l'urbanisme fait l'objet de plans spécifiques

